



## Témoignage de Mme Félicie Faggianelli, DRH au Centre Hospitalier de Montfavet

Dans le cadre de votre politique handicap,  
comment fonctionne votre cellule  
d'adéquation à l'emploi ?

“La cellule d'adéquation à l'emploi est  
l'instance opérationnelle de notre politique  
handicap, elle se réunit tous les mois.

Elle présente l'avantage d'être pluri-  
professionnelle, permettant ainsi d'avoir une  
vision globale de la situation. ”

En plus des personnes présentes au Copil,  
l'instance regroupe l'ergonome, le responsable  
formation, le psychologue du travail et les  
directeurs concernés par les situations  
traitées.. ”

Mise en place d'une  
cellule opérationnelle



Politique de prévention  
et maintien dans l'emploi



Pouvez-vous nous parler de votre  
processus de maintien dans  
l'emploi ?

“ Notre processus de maintien  
s'intègre plus généralement  
dans une politique de santé  
au travail (...)

Lorsque nous aménageons un  
poste pour une personne en  
situation de handicap, nous  
faisons ensuite de la prévention  
pour l'ensemble des agents. ”





## Témoignage de Mme Félicie Faggianelli, DRH au Centre Hospitalier de Montfavet (suite)

### Action de prévention



### Pouvez-vous nous donner un exemple ?

“Dans le cadre de la prévention des TMS, nous avons d’abord réalisé un aménagement pour une personne handicapée puis nous avons aménagé l’ensemble des postes pour éviter les soulèvements, torsions (...) et prévenir ainsi la survenance d’un handicap. ”

### Quels procédés permettent, selon vous, de faciliter le maintien des agents handicapés ?

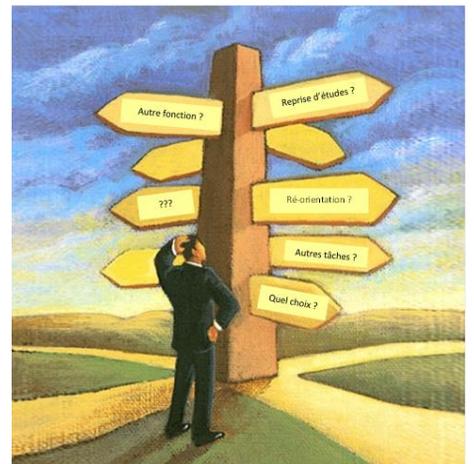
“ Nous proposons à nos agents handicapés un parcours de réaffectation / reclassement en identifiant des services sur lesquels ils peuvent travailler pendant 15 jours.

Cela leur permet de voir si le poste leur correspond et ensuite d’avoir un temps de réflexion.

De nombreux agents sont réticents car ils n’ont jamais connu d’autres postes. Ce procédé permet de les rassurer, de découvrir d’autres métiers et le cas échéant de pouvoir s’engager dans le processus de reclassement en connaissance de cause.

Les agents sont alors acteurs de leur évolution professionnelle. ”

### Faciliter le maintien



Pour retrouver l’intégralité de ce témoignage :  
<http://handipacte-paca.org/entretien-avec-felicie-faggianelli/>